

## **L'indispensable « réparation institutionnelle »**

Voici comment nous résumons dans notre fascicule les cinq points de la réparation institutionnelle selon Gabriel Ringlet <sup>(1)</sup>.

### **1. Un important travail de mémoire**

Il s'agit d'écrire l'histoire, scientifique et indépendante, d'une occultation, de mettre au jour, outre les déviances individuelles, les causes structurelles de la pédophilie dans l'Église.

### **2. Une réparation financière**

Certaines victimes ne demandent rien. D'autres doivent encore faire face à des démarches d'accompagnement qui leur coûtent cher. Mais la réparation financière n'est pas qu'individuelle et devrait permettre de couvrir des dépenses plus larges : étude historique ou prévention, etc.

### **3. Une demande de pardon**

La victime a d'abord besoin d'entendre la demande de pardon de l'abuseur. Mais toute la collectivité qui a enfermé la victime dans son mal devrait s'impliquer dans ce pardon plus large pour souligner le fait que la responsabilité n'est pas qu'individuelle.

### **4. Une interrogation fondamentale de l'Église sur la sexualité**

L'Église a le droit d'offrir sa réflexion éthique. Mais un discours trop pessimiste et culpabilisant comme un discours trop idéaliste et qui prônant des sommets inaccessibles peuvent entraîner de terribles dégâts.

### **5. Une interrogation sur l'ambiguïté du sacré dans le pouvoir du prêtre**

Ce pouvoir peut conduire à de terribles dérives. Des êtres faibles, très investis dans ce faux sacré et imbus du pouvoir qu'il procure, s'en prennent à plus faibles qu'eux, abusent d'eux, en les enfermant – circonstance aggravante – dans la toile de leur autorité.

(1) Intervention de l'**Abbé Gabriel Ringlet**, vice-recteur et professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain à la Commission spéciale du parlement belge « traitement *d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église.* »

Sous <http://www.groupe-sapec.net/conferences-de-l-abbe-ringlet.htm> se trouve une présentation et un enregistrement de la conférence de Gabriel Ringlet à La Pelouse Bex, 24 octobre 2015, qui développe ses critères.

La version écrite de cet enregistrement (voir <http://www.groupe-sapec.net/enquete.htm>) s'intitule *Abus sexuels dans l'église : Oser faire face*. C'est le chapitre II (p. 13-25) de la première partie du document *Abus sexuels dans l'Église catholique : les reconnaître, les réparer, les prévenir*, intitulée *Origine et fondements de la CECAR*.